

31^e CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU PROE

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

Point de l'ordre du jour 7.2 : Pérennité du Centre océanien sur les changements climatiques

Objet du document :

1. Demander aux membres d'approuver le Plan de durabilité du Centre océanien sur les changements climatiques (PCCC) afin de favoriser le renforcement des capacités et les cadres de partenariat pour le courtage de connaissances, la science pour les services, la recherche et l'innovation ;
2. Encourager l'engagement des Membres et des Partenaires en matière de renforcement des services du PCCC par l'investissement dans les cadres de partenariat.

Contexte :

3. Le PCCC a été créé en 2019 et fonctionne désormais depuis trois ans. Il occupe une place unique comme centre régional d'excellence pour la transmission des connaissances, la recherche, l'innovation, le renforcement des capacités, l'apprentissage et la formation ce qui concerne les changements climatiques. Il s'agit d'un bien régional commun des populations de la région Pacifique, bénéficiant de l'appui de partenaires de développement engagés dans le développement résilient des États et territoires insulaires océaniques.
4. Le Centre en est à sa troisième année d'activité et continue à apporter de grands avantages à la région, notamment dans les domaines suivants :
 - 1) **Courtage de connaissances** : consolider les relations entre les producteurs et utilisateurs de connaissances sur les changements climatiques, afin de fournir des informations fiables et dans des formats aisément utilisables aux autorités océaniques et aux autres décideurs.
 - 2) **Recherche appliquée** : le PCCC héberge des projets de recherche destinés à satisfaire les objectifs et les priorités spécifiques en la matière définis dans la région, et dont les résultats sont pratiques pour le Pacifique.
 - 3) **Renforcement des compétences par des formations et par l'apprentissage** : le PCCC est un guichet unique destiné à améliorer la coordination de la formation sur les changements climatiques et à aider la région à tirer plus efficacement parti des initiatives en cours quant à l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des risques associés.
 - 4) **Innovation** : le PCCC aide à l'élaboration et la mise en œuvre de produits et de services innovants susceptibles d'accroître la résilience de la région océanique.
1. Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande est le principal bailleur du PCCC en matière de dotation en personnel depuis 2019. La subvention actuelle prendra fin en juin 2024.
2. En 2022, le gouvernement australien a investi 5 millions AUD par l'entremise du Ministère des affaires étrangères et du commerce afin de rendre le Centre plus opérationnel et de renforcer ses fonctions clés. Les principales activités opérationnelles ont été depuis mises en place sous la houlette de ce Ministère.
3. Le gouvernement japonais, en partenariat avec le gouvernement du Samoa, a fourni des projets de coopération technique pour le renforcement des capacités pour la période 2019-2022, ainsi qu'un investissement supplémentaire en la matière pour la période 2023-2026 (à partir de septembre 2023).

4. Le développement et la gestion en cours des partenariats sont essentiels à l'efficacité et la pérennité du Centre océanien sur les changements climatiques. Le Plan de durabilité du Centre en matière de renforcement des capacités et ses Cadres de partenariat pour le courtage de connaissances, la recherche et l'innovation sont également cruciaux pour la viabilité du Centre. Chaque cadre a été partagé et développé grâce à quatre réunions régionales importantes d'après les recommandations du Conseil consultatif du PCCC. Ces cadres serviront à guider et déterminer les orientations stratégiques pour ces fonctions clés (ainsi que leurs activités respectives) et à mobiliser les ressources nécessaires pour que le Centre remplisse son mandat.
5. Les objectifs de ces cadres sont les suivants :
 - 1) **Courtage de connaissances** : les gouvernements des pays océaniques et les parties prenantes reçoivent des informations fiables et en temps opportun dans des formats pratiques pour les projets à faible émission de gaz à effet de serre et axés sur la résilience face aux changements climatiques.
 - 2) **Science pour les services et la recherche** : des partenariats renforcés en matière de recherche climatologique pour les États et territoires insulaires océaniques.
 - 3) **Renforcement des capacités** : monter en compétences et en expertise dans la région grâce aux formations délivrées par le PCCC.
 - 4) **Innovation** : des solutions innovantes en matière de changements climatiques destinées aux États et territoires insulaires océaniques, qui sont à la fois rentables, applicables et pertinentes pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et en atténuer les effets.
6. Les cadres sont mis en œuvre en conformité avec les priorités régionales et nationales, ainsi qu'avec la gouvernance du PCCC, le plan stratégique et le plan d'activité. Chaque cadre prévoit un mécanisme d'incubation des initiatives de partenariat, de la mobilisation, du suivi, de l'évaluation et de la formation.
7. Malgré un intérêt croissant pour le travail du Centre, l'un des principaux défis à relever reste le manque de soutien et de participation financière à son égard sur le long terme. Garantir des investissements à long terme grâce aux Cadres de partenariat permettra au Centre de contribuer d'autant plus à la conception de politiques et accords régionaux et internationaux. La stratégie du Pacifique bleu à l'horizon 2050 fixe des objectifs ambitieux en matière d'adaptation, d'atténuation et de gestion des risques de catastrophe. Les fonctions clés du PCCC peuvent servir de catalyseur pour combler les lacunes en matière de données probantes ; améliorer les capacités des Membres afin qu'ils contribuent aux objectifs nationaux et régionaux grâce à la formation et un meilleur accès à l'information ; améliorer et renforcer la science sur les changements climatiques pour les services ; faciliter l'accès à des solutions innovantes pour la résilience ; établir des partenariats qui intègrent le secteur privé et la société civile.

Consulter les documents DT7.2/Att1, DT7.2/Att.2 et DT7.2/Att.3 pour plus de détails.

Recommandation :

8. La Conférence est invitée à :
 - 1) **approuver** le Plan de durabilité en matière de renforcement des capacités ainsi que les Cadres de partenariat dédiés au courtage de connaissances, à la science pour les services, à la recherche et l'innovation ;
 - 2) **encourager** les Membres et Partenaires à renforcer les services du Centre océanien sur les changements climatiques en investissant dans les Cadres de partenariat du Centre.